



Transformation de cdd en cdi

Par **maga**, le **23/07/2009** à **22:19**

Bonjour,rnrnEmbauchée en cdd en septembre 2006 pour 4 MOIS je suis à ce jour, toujours au même poste. mon employeur ne m a jamais fait signer de nouveau contrat bien que obligatoirement en CDIs je voudrais savoir si je peux l'obliger à me faire signer un contrat en CDI et d autre part si je peux lui demander de me régler la prime de précarité due au titre des 4 mois passés en CDD.rnrnd avance merci

Par **ptitchameau**, le **23/07/2009** à **22:44**

Bonsoir,rnrnUn CDI n'est pas obligatoirement un contrat écrit... contrairement au CDD qui lui l'est obligatoirement.rnVous pouvez toujours lui demander, ça ne coute rien.rnrnPar contre la prime de précarité n'est pas due si la relation du CDD se poursuit en CDI ce qui est le cas a priori pour vous.rnDonc vous ne pouvez pas lui demander les 10 % de prime de precarité concernant votre CDD de 4 mois.rnrnrnCordialement,rnrnM.M